

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2022_208**

Objet : Arrêté de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU l'arrêté 239 de la direction Générale Adjointe Infrastructures et supports techniques

VU le Code de la Route

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régler le stationnement dans l'agglomération durant le marché de Noël de SCIONZIER,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison du marché de Noël de SCIONZIER, le stationnement sera interdit sur la Parking de la mairie, la Place des Anciens d'AFN (devant la Boulangerie GRAND) et le Parking de la Salle des Fêtes à compter du **Lundi 28 Novembre 2022 et jusqu'au Vendredi 9 Décembre 2022**.

ARTICLE 2: La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier le 10/10/2022
Le Maire
Stéphane PUPIN

